
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

19 JUIN 1992

COMMUNIQUE

**De nouveaux débouchés de carrières pour
les quelques 4000 dessinateurs territoriaux**

Le métier de dessinateur dans les collectivités locales a connu ces dernières années une profonde évolution.

Ceux-ci sont en effet de plus en plus souvent amenés à exercer des fonctions hautement qualifiées telles que projeteur, concepteur, contrôleur de projet et à maîtriser pour cela les techniques les plus récentes.

Tenant compte de ces spécificités M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales, a pris l'initiative d'une modification de la situation statutaire des dessinateurs territoriaux.

Ainsi le décret du 11 juin 1992 relatif à la fonction publique territoriale permet aux dessinateurs d'accéder au grade d'agent de maîtrise, leur donnant de ce fait un déroulement de carrière plus attractif.

Le statut ainsi modifié correspond à la nouvelle technicité de ce métier. Les dessinateurs territoriaux bénéficient ainsi d'une plus grande reconnaissance professionnelle.